

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

25/01/2023

28 présents : **Avressieux** : REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : BOURBON Marie-Christine, VERGUET
Nicolas. **Champagneux** : SAUNIER Elise, CAGNIN Georges.
Domessin : HERRAULT Françoise, LESAGE Claude, PICHE
Barthélémy. **La Bridoire** : JOURDAN Véronique, BERTHIER
Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : FERRARI Myriam,
YACONO Céline, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel.
Rochefort : ARGOUD Yves. **Saint Béron** : PERROT Alain,
VERRIER Muriel. **Saint-Genix-les-Villages** : COUDURIER
Françoise, LABBAY Catherine, MESTRALLET Nadège, PICARD
Marie-France, DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY
Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte-Marie-d'Alvey** : PERSON
Philippe. **Verel-de-Montbel** : CEVOZ-MAMI Christian.

02 Pouvoirs : ANDRE Valérie à LESAGE Claude. CORMIER
Philippe à REVEL Daniel.

05 Absents : MADELON Caroline, LARDE Alain, BILLON Pierre,
BERTHOLLIER Christian, LOMBARD Daniel.

OBJET : LOCAUX TEMPORAIRES POUR VAL GUIERS ADOS PONT DE BEAUVOISIN :

MONSIEUR LE PRESIDENT,

EXPOSE que suite au conseil communautaire du 25 octobre 2022, au cours duquel a été validé le principe d'engager des travaux de réfection du local « Ados » de Pont de Beauvoisin, un permis de construire a été déposé en mairie en janvier 2023.

Compte tenu du délai d'instruction, les travaux pourraient être engagée à la fin du printemps 2023.

Il est nécessaire de trouver un lieu d'accueil temporaire pour les adolescents durant la phase de travaux.

Une proposition de location d'un local commercial est soumise aux membres du conseil communautaire.

Le propriétaire du local situé 3 Place du 8 mai 1945 à Pont de Beauvoisin, d'une superficie de 60m² environ (divisé en 2 espaces communicant), propose de mettre à disposition ce bien pour le service JEUNESSE de la CCVG.

Ce local nécessite quelques travaux de rafraîchissement qui seront effectués par les jeunes dans le cadre d'un chantier rémunéré.

Dans ce cas, il est demandé au propriétaire, qui accepte, un geste commercial correspondant à un mois de loyer offert.

PROPOSE :

- De louer le local sur la base mensuelle de 450,00€ TTC plus charges ;
- Un bail Précaire, dont la durée est limitée au temps de la réalisation des travaux avec prise d'effet après validation du permis de construire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤ **APPROUVE** la location d'un local de substitution pour le service Val Guiers Ados le temps de la réalisation des travaux ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/02/2023,

Le Président,
Paul REGALLET

